

## L'empereur, le roi, et la jurisprudence.

Par **Rayan**, le 25/11/2014 à 15:04

Bonjour,

J'ai une dissertation à faire, dont le sujet est "L'empereur, le roi, et la jurisprudence". Je ne sais pas du tout comment aborder ce sujet, du fait que celui-ci soit trop vaste, trop général. Comment faire un plan en deux parties avec ce sujet là? Si quelqu'un veut bien m'aider je suis preneur! [smile4]

Merci!

Par **Poseyhidon**, le 26/11/2014 à 12:34

On doit être dans la même fac, à Montpellier parce que j'ai eu le même sujet et je sais absolument pas comment le traiter...

Déjà je pense qu'il faut déterminer le sens de jurisprudence, pour savoir si on parle de la science du droit (juris prudencia) ou des décisions de justice. Mais pour la période, y'a vraiment que pour l'Antiquité romaine qu'on a développé le cours sur cette source, on en parle vraiment très peu pour l'Ancien régime, mais dans les deux cas ce qui ressort c'est l'appropriation des sources du droit, dont la jurisprudence, par le monarque.